

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 18 (1956)
Heft: 10

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

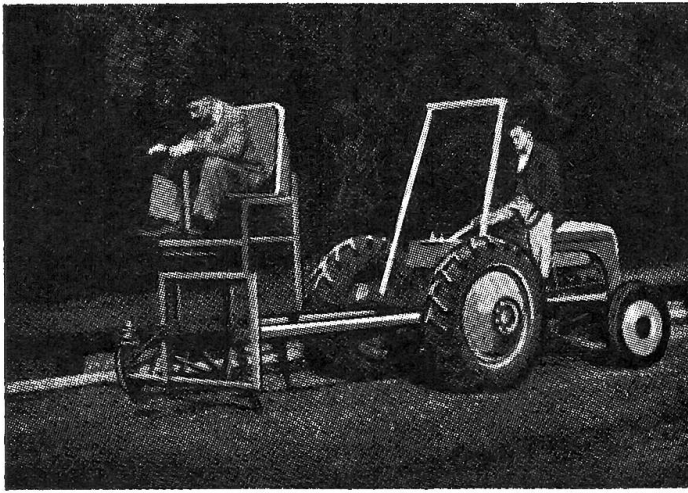
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Châssis d'essai prévu pour étudier la position optimum du siège du conducteur par rapport aux pièces travaillantes, et vice versa.

exigèrent du conducteur les plus gros efforts. Les ondulations du terrain ayant une certaine amplitude n'occasionnèrent en revanche pas de grande fatigue, du fait qu'elles ne demandaient que des réactions lentes. Etant donné que le conducteur ne contrôlait le travail des outils que sur un tronçon de la ligne de culture égal à 60 cm, c'est-à-dire immédiatement devant les outils, il ne s'apercevait pratiquement pas des grandes ondulations du sol et il réagissait automatiquement. On peut donc déduire de ce qui précède que le relief plus ou moins accidenté d'un terrain exerce une plus grande influence sur la pénibilité du travail que la disposition plus ou moins droite des lignes de culture.

Ainsi qu'on s'y attendait, une vitesse du tracteur de 3,2 km/h donna de moins bons résultats au point de vue de la précision du travail que les deux autres vitesses de 1,2 et 2 km/h adoptées également pour ces essais.

Nouvelles des sections

Section bernoise

Parmi nos derniers cours techniques du programme 1955/56, nous aimerions mentionner celui qui fut organisé à Bützbürg, chez Messieurs Schneeberger, pour les propriétaires d'un tracteur Hürlimann. Ce cours a répondu pleinement, lui aussi, à ce qu'on en attendait. Nous tenons à remercier sincèrement Messieurs Schneeberger de leur dévouement en faveur des propriétaires de tracteurs, et cela d'autant plus qu'ils ont renoncé à accepter le versement de finances de cours devant compenser la perte de gain due à la cessation temporaire du travail dans leur garage.

Nous nous intéressons actuellement aux discussions relatives à la nouvelle loi sur la circulation routière qui ont lieu aux Chambres fédérales. Propriétaires de tracteurs, que vous soyez sociétaires ou pas, rappelez-vous que l'Association suisse de propriétaires de tracteurs et ses sections ont déployé de grands efforts pour que la position spéciale des tracteurs agricoles soit maintenue. La section bernoise a aussi accompli en son temps un travail considérable en ce qui concerne les allègements fiscaux, et ce travail profite à tous les propriétaires de tracteurs. Tenant compte de cela, et aussi de la défense future et continue de ses intérêts, tout propriétaire de tracteur devrait considérer comme une obligation et un honneur de faire partie de cette association professionnelle. La cotisation annuelle, qui est de 9 francs, comprend l'envoi gratuit du très intéressant périodique «Le tracteur et la machine agricole». Cette publication paraît chaque mois.